



P 1512

ID 4781

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Gustavo STRASSENER

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Objet : Votre pétition 1512 – Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie. Aggression de la Turquie contre l'UE.

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Jean Asselborn  
Ministre des Affaires étrangères et  
européennes  
L-2911 Luxembourg

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Objet : Pétition 1512 – Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie. Agression de la Turquie contre l'UE.

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

## PETITION PUBLIQUE 1512

### **Intitulé de la pétition:**

Rupture des relations diplomatiques, commerciales et consulaires avec la Turquie. Agression de la Turquie contre l'UE.

### **But de la pétition:**

Rupture des relations entre le Luxembourg et la Turquie.

### **Motivation de l'intérêt général de la pétition:**

Vu les derniers évènements dans la frontière grecque, (frontière externe de l'UE) qui sont de publique connaissance, Vu les menaces du Président turque et de son gouvernement contre tous les pays européens, entre autres le Luxembourg, Luxembourg doit réagir en solidarité avec le peuple grecque, avec le gouvernement grecque, et cependant les décisions prises par la Commission Européenne, devrait dire NO aux agressions et menaces. Pour les raisons mentionnées, cette pétition demande au Gouvernement luxembourgeois la rupture immédiate des relations diplomatiques, consulaires et commerciales avec la Turquie.

**Dépôt:** le 09.03.2020 à 17:50

**Pétitionnaire:** Gustavo Adolfo Strassener